

L'Adresse—M. La Salle

individus, mais si l'on examine l'annonce qui a été faite relativement à 500 millions de dollars, et si l'on étudie le discours du trône, qui comporte d'excellentes suggestions, au lieu de s'inquiéter on peut croire qu'un gouvernement minoritaire peut avoir de bons effets pour la population, étant convaincu que les partis politiques voudront faire plus et mieux en fonction peut-être de la tenue d'élections générales à court terme. Il reste quand même que la population bénéficiera d'un gouvernement qui se sentira sûrement «compressé» par l'opposition et, à partir de là, j'ose croire que les partis de l'opposition s'appliqueront à forcer le gouvernement à fournir à la population des mesures qu'elle attend toujours.

C'est en ce sens que nous devons travailler, à la Chambre.

J'écoutais le chef du parti conservateur progressiste (M. Stanfield) parler de restaurer la confiance chez les Canadiens. Est-ce possible? Dans la mesure où nous agissons en administrateurs, il sera possible de regagner la confiance des Canadiens, mais pas dans la mesure où l'on s'appliquera à embarrasser le gouvernement, où l'on oubliera la responsabilité première de chaque député. Il a aussi ajouté que le gouvernement devrait assumer ses responsabilités. Il n'y a pas de plus belle déclaration, je pense, et je partage les opinions du chef conservateur progressiste, lorsqu'il parle dans ce sens. La responsabilité de chaque député, c'est quoi, au juste? Tient-elle du fait que nous faisons partie d'un groupe? Est-ce parce que nous sommes de l'opposition que nous devons contester le gouvernement à tort ou à raison? Est-ce que le député élu ne doit pas plutôt, et ce depuis fort longtemps, se comporter comme un administrateur qui répond aux engagements qu'il a pris lors d'une campagne électorale?

J'ai cru personnellement, monsieur le président, dès 1968, que mon rôle était de servir les intérêts d'une société bien avant ceux d'un parti.

Il ne fait aucun doute que le système étant ce qu'il est, nous nous trouvons souvent dans l'embarras.

J'ai résisté à la tentation de m'affilier trop facilement à ce système et, bien sûr, j'ai dû opter pour une voie qui ne sera pas de tout repos. La population m'a tout de même fait confiance, car je crois avoir répondu à ses aspirations en faisant connaître au Parlement les besoins de ma circonscription et en appuyant sans relâche les mesures qui me paraissaient avantageuses pour la société, ce que je crois d'ailleurs être la responsabilité d'un député.

Il est certain que tous les partis politiques sont fascinés par le pouvoir. Il est facile de dire au gouvernement: Vous n'avez pas eu la confiance de la majorité, donc, vous devez abandonner les rênes du pouvoir. Mais on oublie trop facilement que ceux qui réclament un tel geste n'ont pas, eux non plus, obtenu la majorité. La nouvelle législature nous invite, je crois, à discuter des problèmes communs et à appuyer les mesures qui semblent les plus bénéfiques. Je crois que la composition du nouveau Parlement permet aux députés de l'opposition de se grouper et de forcer le gouvernement à agir, s'il refuse de le faire.

À la vérité, nous avons aussi un discours du trône qui prévoit, seulement sur papier évidemment, bien des choses. Je pense que le rôle de chaque député est d'amener le gouvernement à mettre en œuvre au plus tôt ce programme. À mon avis, voilà en quoi consistent les responsabilités d'un député. Malheureusement, par habitude ou par ambition, on tentera de renverser le gouvernement en oubliant les intérêts primordiaux de la population.

[M. La Salle.]

Au cours de la dernière campagne électorale, mon slogan était: L'homme d'abord, et je crois que tel slogan était approprié.

À mon sens, tout député devrait faire passer les intérêts du peuple avant ceux d'un parti politique, sans se préoccuper si l'on aura un gouvernement dirigé par les «rouges» ou par les «bleus». Je ne crois pas que la population exige des députés qu'ils fassent déclencher d'autres élections, mais elle entend sans doute que le gouvernement adopte des lois favorables au pays.

Dans le discours du trône, on relève la proposition de nombreuses mesures législatives, et rien n'empêche les partis de l'opposition de forcer le gouvernement à améliorer les lois actuelles et à en présenter de nouvelles.

À mon avis, c'est là la vraie responsabilité de chaque député aussi bien que de chaque parti politique. Au fait, il serait dangereux pour un parti politique d'avoir comme objectif de renverser le gouvernement. Ce dont la population a besoin, c'est un Parlement qui fonctionne de façon à veiller aux intérêts de la collectivité.

Monsieur le président, j'étais très heureux d'entendre le nouveau ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) déclarer que ce n'était pas à nous de décider des priorités des provinces, et qu'il prenait un engagement personnel à obtenir que se tiennent des consultations importantes avec les provinces. En effet, voilà un reflet du discours du trône, et c'est un phénomène assez nouveau que le discours du trône accorde une telle importance aux provinces, en fonction de l'élaboration d'une nouvelle législation ou de nouveaux arrangements fiscaux ou autres.

Quant à moi, je me réjouis de constater que le gouvernement a décidé de consulter les provinces plus qu'il ne l'a jamais fait. Cela est heureux pour les provinces et témoigne de l'opportunité d'établir un fédéralisme plus décentralisateur, ce que nos gouvernements fédéraux souhaitent d'ailleurs depuis fort longtemps. Le discours du trône traduit bien ces aspirations d'un bon nombre de provinces. Je crois qu'à titre de députés, nous devons croire à la décentralisation du pouvoir et aux consultations avec les provinces.

• (1430)

On a beaucoup parlé du résultat des élections, mais on a convenu, à mon sens, que le grand problème demeure toujours le problème économique, qui touche tous les Canadiens. En dépit de toutes les injections économiques et des autres mesures que le gouvernement a prises, il n'a quand même pas réussi à enrayer le chômage, dont le taux a doublé de juin 1968 à octobre 1972.

Les mesures qu'on a prises étaient donc insuffisantes. Or ce problème économique embarrasse tous les Canadiens. Mais je voudrais rappeler que dans la province de Québec, province que je me suis toujours employé à défendre en cette enceinte, en plus du problème économique, il existe le problème constitutionnel.

Une voix: Problème conservateur!

M. La Salle: Il est important, à mon sens, que le gouvernement fédéral, de même que tous les députés, comprennent que la remise de certains pouvoirs au Québec s'impose, et que la province le désire ardemment d'ailleurs.

Le problème le plus grave, au Canada, c'est la situation économique, mais le deuxième est sans doute, notamment pour le Québec, la reprise par les provinces de certains pouvoirs, compte tenu de la situation particulière où se